



LIVRET D'ACCUEIL

2025-2026

SOMMAIRE

ÉDITO	3
L'INSTITUT INTERNATIONAL DES MUSIQUES DU MONDE	5
Avant-propos	
Objectif	
Enjeux	
Actions	
Public	
Nos professeurs	
L'ÉQUIPE	6
Le comité des Sages	
Le conseil d'administration	
L'équipe opérationnelle	
Référent.e.s pédagogiques	8
Référente covid	
Référent.e.s handicap	
Référent.e.s ERASMUS +	
Comité de réflexion	
FORMATION ANNUELLE	8
Cursus diplômants	
ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS SELON LES CYCLES	10
Durée des études	
Volume horaire	
Diplôme visé	11
Conditions de validation d'un diplôme	
Conditions d'obtention des mentions	
Orientation d'études possibles	
Conditions d'inscription	
Modalités de contrôle des connaissances	12
Parcours au sein de l'IIMM	15
Déroulé et résumé du parcours	
Modalités d'inscription	14
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	17
FORMATION PONCTUELLE	18
Master-classes Modalités d'inscription	
Calendrier des formations	
Modalités de règlements et de remboursement	
FORMATION ADDITIONNELLE	19
Formations spécifiques	
INFORMATIONS PRATIQUES	20
Situation géographique	
Avant votre formation	22
Pendant votre formation	
Numéros utiles	23

ÉDITO

Si les musiques et danses du monde sont éternelles, et si actuelles, c'est parce qu'elles sont transmises avec soin depuis des millénaires. Et si les plus grands vous enseignaient ce qu'ils ont appris de leurs maîtres ?

Pratiques, savoirs, expressions vocales et instrumentales, pour vous, pour tous, du débutant au professionnel. Master-classes, cursus généraux, ateliers certifiants, formations continues / spécifiques / de formateurs, académies d'été...

Jamais jusqu'ici on n'avait vu réunies dans un même établissement autant de possibilités de s'initier aux musiques et aux danses du monde, les approfondir, se perfectionner.

Vous souhaitez aujourd'hui entreprendre une formation au sein de l'IIMM. Ce livret d'accueil vous donne toutes les informations utiles concernant l'établissement et son environnement, les formations proposées, les locaux et matériels mis à disposition tout comme les ressources documentaires.

Intégrez sans plus tarder les formations de l'IIMM !



Margaret Dechenaux
Fondatrice & Directrice de l'IIMM

**DEPUIS SA CRÉATION
EN 2015, L'IIMM C'EST :**

1 organisme de formation professionnelle
reconnu d'intérêt général

173 master-classes

35 concerts

12 cursus certifiants et diplômants **531** élèves inscrits

17 enseignants permanents

138 prestations, conférences, booking

125 enseignants occasionnels

908 participants aux master-classes

46% participants venus de Provence

47% de la France entière

7% de l'étranger (Australie, Belgique,
Italie, Corée du Sud, Hongrie, Pays-Bas...)



INSTITUT INTERNATIONAL DES MUSIQUES DU MONDE (IIMM)

AVANT PROPOS

L’Institut International des Musiques du Monde (IIMM) a pour vocation de devenir un pôle d’excellence en matière d’éducation, de formation, de recherche, de publication, de programmation, de production et de diffusion musicale.

OBJECTIF

Par des actions pédagogiques et culturelles, l’IIMM a pour vocation de contribuer au développement, à la transmission et à la promotion des musiques et danses du monde en créant des espaces vivants de rencontres et d’échanges d’envergure internationale.

ENJEUX

- Participer à l’émergence de cette culture de tous en proposant un lieu dédié à l’enseignement et à la valorisation des musiques du monde.
- Ouvrir un Institut pour les professionnels et amateurs de la musique et de la danse.
- Proposer un enseignement professionnel, pluridisciplinaire et multiculturel
- Accueillir des professeurs permanents et invités (français et étrangers).
- Créer une co-habilitation de diplômes à l’échelle internationale avec les établissements d’enseignement supérieur et les universités.
- Placer l’éducation au sein d’un Institut professionnalisant afin de participer à une meilleure compréhension des communautés et de contribuer à leur rayonnement.

ACTIONS

- Formation annuelle (éducation artistique)
- Formation ponctuelle (master-classes / Académie d’été)
- Formation additionnelle (formation de formateurs / Formations spécifiques)
- Concerts (éducation culturelle)
- Colloques / Séminaires
- Prestations personnalisées

PUBLIC

L’ensemble de nos formations s’adressent aux étudiants, professeurs, artistes amateurs et professionnels.

NOS PROFESSEURS

Au sein de l’Institut International de Musique du Monde, chacun peut s’enrichir au contact d’artistes de renommée internationale, désireux de transmettre les pratiques, l’inspiration et les savoirs qu’ils ont eux-mêmes reçus de leurs maîtres.

Originaires des côtes méditerranéennes, d’Europe, d’Asie, d’Amérique ou d’Afrique, des musiciens et des danseurs de renom proposent leurs cours à l’IIMM tout au long de l’année ou lors de master classes.

L'ÉQUIPE

COMITÉ DES SAGES



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- CHRISTIAN MARTINEZ • Président
- JEAN-LUC BONNET • Vice-Président
- FLORENCE LOESEL • Trésorière
- CHRISTIAN LEFORT • Secrétaire
- JOSIANE CHATAIN • Membre d'Honneur
- LAURENCE FANTONE • Administratrice
- VALÉRIE FLORAC • Administratrice
- JEAN-CHRISTOPHE HUMBERT • Administrateur
- PHILIPPE-LOUIS RULLIER • Administrateur

ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

- MARGARET DECHENEAUX • Directrice, Fondatrice de l'IIMM
- MARIA ZAPOUNIDIS • Assistante pédagogique
- MONCEF BOUAZZA • Assistant administratif et financier
- EMILIE BILLIOUD • Assistante administrative et financière
- FATIHA LAKHDARI • Comptable
- LEXIANE COLIN-DELTRIEU • Alternante –
Assistante en communication

RÉFÉRENT.E.S PÉDAGOGIQUES

EMMANUEL KIRKLAR • Directeur des études au Conservatoire « Pierre BARBIZET » de Marseille

JONATHAN GUIDALIAH • Professeur d'enseignement, formation musicale « Pierre BARBIZET » de Marseille & Coordinatrice pédagogique pour l'IIMM

JENNIFER BLASEK • professeur de danse : P.E.A titulaire, chargée de la coordination du département danse d'Aix-en-Provence

MARGARET DECHENAUX • Directrice pédagogique de l'IIMM

RÉFÉRENTE COVID

MARGARET DECHENAUX • pour l'IIMM

RÉFÉRENT.E.S HANDICAP

MARGARET DECHENAUX • pour l'IIMM

YOUNESS LOURAGH • Chargé de mission Handicap au Service citoyenneté et solidarité pour la Ville d'Aubagne

RÉFÉRENT.E.S ERASMUS +

JEAN-MARIE JACONO • Coordinateur ERASMUS+, musicologue, anciennement responsable des relations internationales au Département Arts de L'Université d'Aix-Marseille

COMITÉ DE RÉFLEXION

JEAN-LUC BONNET • Directeur des Affaires Culturelles & Directeur du Conservatoire de la Ville d'Aubagne

CLO COINEL • Professeur de guitare

MICHEL DUFETEL • Administrateur Cité de la Musique Marseille, conseiller artistique

FABRICE DUBOIS • Directeur adjoint et pédagogique du Conservatoire de Martigues

PHILIPPE FANISE • Directeur artistique des Centres et missions de musiques et danses traditionnelles du monde, intégrés aux Agences Régionales des Arts du Spectacle (Aram-Lr et ARCADE)

CLAUDE FREISSINIER • Directeur d'Arts et Musiques en Provence

STÉPHANE GUY-AUBERT • Professeur de Musique à l'Académie d'Aix-Marseille

JEAN-FRANÇOIS HÉRON • Chef de chœur et d'orchestre

JEAN-MARIE JACONO • Musicologue & responsable des relations internationales au Département des Arts à l'Université de Marseille

NICOLAS JOURNOT • Administrateur au CNRR de Marseille

FLORENCE MORALI • Co-responsable de la Licence de Management culturel à l'Académie de Nice

SAMI SADAK • Ethnomusicologue & Directeur artistique de Babel Med Music

FORMATIONS ANNUELLES*

CURSUS DIPLÔMANTS

17 enseignements proposés pour 2025/2026

En complément des master-classes, des cursus d'enseignement sont organisés tout au long de l'année. L'opportunité de se former en continu auprès d'intervenants de renommée internationale. Depuis 2018, des formations sont également dispensées au conservatoire « Pierre BARBIZET » de Marseille et depuis 2024, au conservatoire « Darius MILHAUD » d'Aix-en-Provence.

• HENRI AGNEL

(Interprétation musicale : du Moyen Âge à l'époque baroque)

• AHMAD AL KHATIB

(Maîtrise du oud et des traditions musicales du Moyen-Orient) **NOUVEAUTÉ**

SANDRA BESSIS

(Chants de la tradition séfarade judéo-espagnole : de l'Andalousie médiévale aux pays de l'ex-empire ottoman)

• KEYVAN CHEMIRANI

(Rythmes et improvisations dans la modalité perse et indienne)

• JOHANNI CURTEL

(Khöömi - Chant diphonique de Mongolie)

• DORSAF HAMDANI

(Chant Oriental)

• YOUSSEF HBEISCH

(Percussions orientales) **NOUVEAUTÉ**

• ELS JANSSENS

(Chant Médiéval)

• MILENA JELIAZKOVA

(Chants bulgares : monodies et polyphonies)

• NAN JIANG

(Gu Zheng - Cithare chinoise)

• EFREN LOPEZ

(Outils pour la composition modale : un guide complet)

• MAYA MIHNEVA

(Dances de Bulgarie : codées, improvisées et chantées)

• LEVON MINASSIAN

(Musique d'Arménie & doudouk)

• CRISTIANO NASCIMENTO

(Musiques du Brésil)

• ARTHUR RENDU

(Théorie modale)

• SHARMILA SHARMA

(Kathak, Danse indienne) **NOUVEAUTÉ**

• MARIA SIMOGLOU

(Chants de Grèce et d'Asie Mineure)

• HENRI TOURNIER

(Musiques de l'Inde et improvisation)

• VICTOR HUGO VILLENA

(Bandoneon)

• MARIA ZOPOUNIDIS

(Chants de la tradition séfarade judéo-espagnole : de l'Andalousie médiévale aux pays de l'ex-empire ottoman)

LES COURS DE LANGUES

Dispensés en télé-enseignement dans le cadre des cursus diplômants de l'IIMM, des cours de langue sont donnés pour compléter l'apprentissage musical. Ainsi sont concernés :

• NOMINDARI SHAGDARSUREN

/ Langue mongole **NOUVEAUTÉ**

• MARIA ZOPOUNIDIS

/ Langue grecque

• NADA ATHAMNIA

/ Langue arabe littéraire

• NOM COMMUNIQUÉ ULTERIEUREMENT

/ Langue bulgare

• NOM COMMUNIQUÉ ULTERIEUREMENT

/ Langue ladino

LES PARCOURS POUR ENFANTS, ADOLESCENTS & ADULTES DÉBUTANTS

Formations dédiées aux enfants et adolescents, bien que ouvertes aux adultes, elles s'adressent aux débutants et permettent une découverte du répertoire étudié.

• SARAH PROCISSI

/ Oud **NOUVEAUTÉ**

• BEIHDJA RAHAL

/ Musique Al-Andalus **NOUVEAUTÉ**

• SYLVIE AUJAS

/ Bandonéon

LES PARCOURS SPÉCIALISÉS

Formation sur mesure et accompagnement personnalisé pour des artistes individuels (chanteurs et/ou musiciens) et groupes vocaux et/ou instrumentaux avec **Henri AGNEL** (Mode, rythmes et improvisation) / **Isabelle COURROY** (Flûtes Kaval) / **Henri TOURNIER** (Musique d'Inde et improvisation). Enseignement musical avec **Valérie MONDESIR** et **Violaine SULTAN**)

TÉLÉ-ENSEIGNEMENT/ OUVERT AUX PERSONNES RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

• AHMAD AL KHATIB

/ Oud

• SHARMILLA SHARMA

/ Danse Kathak

• VICTOR HUGO VILLENA

/ Bandonéon

• JONATHAN GUIDALIAH

/ Formation musicale

PROFESSEURES AU CONSERVATOIRE

« DARIUS MILHAUD » D'AIX-EN-PROVENCE

• ISABELLE PASQUETTE

/ Formation en anatomie de la danse

• NICOLE VIVIER

/ Histoire de la danse

* Sous réserve de modifications

PROFESSEURES AU CONSERVATOIRE « PIERRE BARBIZET » DE MARSEILLE

- **VALÉRIE MONDÉSIR** / Formation musicale
- **VIOLAINE SULTAN** / Formation musicale

LOCATION D'INSTRUMENTS

Bandonéon, bendir, flûte tsuur, gu zheng, guimbarde, kanoun, morin khuur, oud, saz, zarb, guitare sont disponibles à la location auprès de l'IIMM.



ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS SELON LES CYCLES*

COURS OBLIGATOIRES À L'IIMM • 100H PAR AN • AUBAGNE

- Culture musicale, histoire & analyse
- Écoutes musicales d'enregistrements de référence
 - > Pratique individuelle & collective Pratique instrumentale (percussions)
- Théorie
- Improvisation
- Atelier de direction

DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT :

Parcours pour les musiciens et chanteurs : Formation musicale

Cours obligatoire au conservatoire « Pierre Barbizet » de Marseille ou dans le conservatoire à rayonnement régional de votre choix > **52h par an**

- Formation musicale
- Double inscription : IIMM / Conservatoire à rayonnement régional

OU

NOUVEAUTÉ : FORMATION MUSICALE EN LIGNE UNIQUEMENT POUR LES INSCRITS HORS RÉGION SUD

- Inscription à l'IIMM
- 1h30/semaine : de décembre 2025 à juin 2026

Parcours pour les danseurs : Formation danse

Cours obligatoire au Conservatoire « Darius Milhaud » Aix-en-Provence > **35h par an**

- Culture musicale et chorégraphique (formation danse) et Anatomie, physiologie (formation danse)
- Double inscription : IIMM / Conservatoire à rayonnement régional CRR
- Cours en ligne pour les personnes résidant hors Aix-en-Provence

NOUVEAUTÉ : pour les cursus danses

- Formation danse : Anatomie, physiologie : Module A : 15h pour une année
- Formation danse : Histoire et culture chorégraphique : 2 modules de 20h (1 module/an) Module A : janvier à mai / Module B : septembre à janvier.
- Inscription à l'IIMM
- Cours au conservatoire Darius Milhaud à Aix-en-Provence
- Cours en ligne pour les personnes résidant hors Aix-en-Provence

Durée des études

Variable selon le niveau d'entrée de l'étudiant

Volume horaire

- 100h par an à l'IIMM
- 52 h par an pour un cursus musique soit au Conservatoire de Marseille, soit au Conservatoire d'Aubagne ou un autre établissement artistique agréé soit en ligne à l'IIMM
- 35 h de formation danse au conservatoire Darius Milhaud d'Aix-en-Provence (cours en ligne) pour les cursus de danse

* Sous réserve de modifications

Diplômes visés

Musique :

- B.E.M (Brevet d'Études Musicales) en musiques & danses traditionnelles et anciennes // Cycle 2
- C.E.M (Certificats d'Études Musicales) en musiques & danses traditionnelles et anciennes // Cycle 3 Amateur
- D.E.M (Diplôme d'Études Musicales) en musiques & danses traditionnelles et anciennes // Cycle 3 Spécialisé

Danse :

- B.E.C (Brevet d'Études Chorégraphiques) en musiques & danses traditionnelles et anciennes // Cycle 2
- C.E.C (Certificats d'Études Chorégraphiques) en musiques & danses traditionnelles et anciennes // Cycle 3 Amateur
- D.E.C (Diplôme d'Études Chorégraphiques) en musiques & danses traditionnelles et anciennes // Cycle 3 Spécialisé

Conditions de validation d'un diplôme

Pour l'obtention d'un B.E.M / B.E.C. en danse et musiques traditionnelles et anciennes :

- Validation du cycle 2 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM
- Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé

Pour l'obtention d'un C.E.M / C.E.C. en danse musiques traditionnelles et anciennes :

- Validation de la 2^e année du cycle 3 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM
- Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé

Pour l'obtention d'un D.E.M / D.E.C en danse musiques traditionnelles et anciennes :

- Validation de la 4^e année du cycle 3 avec mention (14/20) / discipline suivie à l'IIMM
- Validation du cycle 3 avec mention (14/20) en formation musicale par un conservatoire agréé

Conditions d'obtention des mentions

Pour l'obtention d'un B.E.M. / B.E.C. et C.E.M / C.E.C en danse et musiques traditionnelles et anciennes :

- Validation mention assez bien (12/20)
- Validation mention bien (14/20)
- Validation mention très bien (16/20)

Pour l'obtention d'un D.E.M. / D.E.C en danse musiques traditionnelles et anciennes :

- Validation mention bien (14/20)
- Validation mention très bien (16/20)

Orientations d'études possibles

- Licence en musicologie
- CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
- D.E. (Diplôme d'État) ou C.A. (Certificat d'Aptitude) en musique traditionnelle et ancienne
- I.M.F.P. (Institut Musical Formation Professionnelle)

Conditions d'inscription

À l'issue de l'entretien préalable avec l'IIMM, une audition d'entrée sera effectuée par l'enseignant comportant :

- Un entretien préalable
- Présentation d'un morceau chanté de 5 mn au choix

Modalités de contrôle des connaissances

CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

Discipline suivie à l'IIMM / Évaluation • Contrôle continu

Le travail de l'étudiant, durant l'année scolaire, est pris en compte à travers sa participation aux cours (assiduité) et selon sa progression personnelle évaluée par le professeur de la discipline.

- **Évaluation semestrielle** : contrôle continu sous forme d'un commentaire et d'une note.
- La note de contrôle continu sera prise en compte à hauteur de 25% lors de l'examen de fin de cycle.



Le passage entre les niveaux et l'examen de fin de cycle 1 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

Formation musicale auprès d'un conservatoire agréé • 3 ans d'études

Le premier cycle comporte 3 niveaux :

- Cycle 1 • 1^{er} niveau (débutant) // 1 an
- Cycle 1 • 2^{ème} niveau (intermédiaire) // 1 an
- Cycle 1 • 3^{ème} niveau (avancé) // 1 an

Les examens se font en deux temps :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental.



Le passage de niveau se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département. L'examen de fin de cycle 1 se fait à 12/20 avec jury externes au conservatoire.

Culture musicale et chorégraphique auprès d'un conservatoire agréé

Le cas échéant, se rapprocher du conservatoire « Darius Milhaud » d'Aix-en-Provence.

CYCLE 2 • MAÎTRISE DES ACQUIS

Discipline suivie à l'IIMM / Examen terminal chaque année jusqu'au B.E.M. / B.E.C

- 2 à 3 ans d'études

Épreuve orale :

- Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
- Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)
- Connaissances historiques



Le passage de niveaux et l'obtention du B.E.M./ B.E.C. en fin de cycle 2 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM.

Formation musicale classique ou formation musicale chanteurs

- auprès d'un conservatoire agréé • 4 ans d'études

Le second cycle comporte 2 niveaux se décomposant comme suit :

- Cycle 2 • 1^{er} niveau (élémentaire 1 & élémentaire 2) // 2 ans
- Cycle 2 • 2^e niveau (moyen 1 & moyen 2) // 2 ans

Les examens pour la formation musicale classique se font en deux temps :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques de niveau élémentaire et moyen
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental de niveau élémentaire et moyen

Les examens pour la formation musicale chanteurs se font en deux temps :

- **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, chant populaire déchiffré a cappella, harmonisation au clavier d'un chant.
- **Épreuves préparées** : Un duo travaillé pendant l'année, un chant accompagné par eux-mêmes, préparé en autonomie un mois avant.



Le passage de niveaux se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département. L'examen de fin de cycle 2 et l'obtention du B.E.M. / B.E.C se fait à 12/20 en présence de jury externes au conservatoire.

Formation danse

- **Anatomie et physiologie** : Examen écrit : module A (fin de deuxième cycle)
- **Histoire et culture chorégraphique** : Examen fin de module A (fin de deuxième cycle) sous forme de questionnaire qui évalue le passage en module B

CYCLE 3 • PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE

Discipline suivie à l'IIMM / Examen terminal chaque année jusqu'au C.E.M./D.E.M. C.E.C/D.E.C

Épreuve orale :

- Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)

Épreuve écrite :

- Après validation du sujet auprès de l'enseignant.e, rédaction d'un mémoire de 10 pages portant sur la culture musicale, histoire & analyse

Examen sur table :

- Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)



Le passage de niveaux se fait à 12/20 pour le C.E.M/C.E.C et à 14/20 pour le D.E.M/D.E.C ; en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département. L'examen de fin de cycle 3 se fait à 12/20 pour l'obtention du C.E.M/C.E.C, et à 14/20 pour l'obtention du D.E.M/D.E.C ; en présence de jury externes au conservatoire.

Formation musicale chanteurs auprès d'un conservatoire agréé

Épreuves déchiffrées :

- Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, harmonisation au clavier d'un duo

Épreuves préparées :

- Trois trios dont un tiré au sort par le jury, duo préparé en binôme en autonomie, chacun accompagnant l'autre étudiant



Le passage de niveaux se fait à 14/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département. L'obtention du C.F.E.M./C.F.E.C (Certificat de Fin d'Études Musicales) se fait à 14/20 en présence de jury externes au conservatoire.

Formation danse

- **Histoire et culture chorégraphique** : Examen sous forme de questionnaire : fin de module B (fin de troisième cycle) :
- **Anatomie et physiologie** : Examen écrit : module B (fin de troisième cycle)

PARCOURS AU SEIN DE L'IIMM

OBJECTIFS & FINALITÉS SELON LES CYCLES

Cycle I Apprentissage des fondamentaux

- Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective

Cycle II Maîtrise des acquis

- Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective

Cycle III Perfectionnement et pratique de l'autonomie

- Posséder une pensée musicale consciemment maîtrisée
- Posséder tous les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
- Acquérir l'autonomie professionnelle
- Perfectionner les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
- Acquérir l'autonomie musicale

DURÉE VARIABLE SELON LE CURSUS		
CYCLE 1 APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX	CYCLE 2 MAÎTRISE DES ACQUIS	CYCLE 3 PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE
<ul style="list-style-type: none">➤ Culture musicale, analyse (théorie) & linguistique➤ Cours individuels (pratique vocale et/ou instrumentale et/ou chorégraphique, rythme & danse)➤ Pratique collective / d'ensemble (ouvert à tous les instrumentistes)	<ul style="list-style-type: none">➤ Culture musicale & analyse➤ Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale et/ou chorégraphique)➤ Pratique collective / d'ensemble	<ul style="list-style-type: none">➤ Culture musique & analyse➤ Cours individuels (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale et/ou chorégraphique)➤ Pratique collective➤ Improvisation➤ Atelier de direction
	VALIDATION DU CYCLE 2 par un B.E.M/B.E.C	VALIDATION DU CYCLE 3 soit par un C.E.M/C.E.C soit par un D.E.M/D.E.C

Modalités d'inscription

Selon le répertoire de son choix, l'étudiant bénéficie de 100h annualisées à l'IIMM durant lesquels il pourra, selon son niveau, avoir accès à des cours individuels et collectifs (théorie, pratique vocale et/ou instrumentale et/ou chorégraphique, théorie, histoire de la musique, analyse, direction, improvisation) et à la pratique d'ensemble. Afin de parfaire sa formation professionnelle au sein de l'IIMM, l'étudiant s'inscrit également en cours de formation musicale se déroulant soit au Conservatoire de Marseille (CRR/INSEAMM), soit à celui d'Aubagne (CRC) ou en cours de culture musicale et chorégraphique au Conservatoire d'Aix-en-Provence (CRR).

Calendrier des cours

CALENDRIERS DES COURS À L'IIMM

- L'ouverture de chaque cursus ne pourra être envisagée qu'à partir de 5 inscriptions*. Dès le quota atteint, les cours pourront débuter.
- L'intervenant fixe un calendrier qui est sous réserve de modifications. Si un report de cours est envisagé par l'intervenant, il s'engage d'un commun accord avec ses étudiants à rattraper ce dernier afin de respecter les 10h d'enseignement dans le mois.
- Le calendrier de chaque intervenant est consultable depuis notre site (www.iimm.fr).

CALENDRIERS DES COURS AU CRR « PIERRE BARBIZET » DE MARSEILLE, « DARIUS MILHAUD » D'AIX-EN-PROVENCE ET D'AUBAGNE

- Le calendrier des cours en formation musicale sont consultables sur le site du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille et d'Aubagne.
- Le calendrier des cours en culture musicale & chorégraphique sont consultables sur le site du Conservatoire Darius Milhaud d'Aix-en-Provence.

Modalités de règlement et de remboursement

- Le règlement s'effectuera lors de l'inscription annuelle par chèque, pour l'année, à l'ordre de l'association METIS. Un règlement par trimestre est envisageable. Une facture sera délivrée à la demande de l'étudiant.
- Les droits d'inscription sont dus pour le mois en cours.
- Des conditions de remboursement sont applicables aux étudiants lorsque des circonstances exceptionnelles, imputables à l'IIMM, ne permettent pas la poursuite de la scolarité (remboursement au prorata) et aussi pour des raisons imputables à l'étudiant (maladie, déménagement ou toute circonstance personnelle majeure) qui ne pouvaient être anticipées, ne permettant pas à l'étudiant d'achever sa scolarité (remboursement au prorata sur production de justificatifs).
- Lorsqu'après le début des enseignements, pour des raisons dûment motivées, un étudiant ne peut poursuivre sa scolarité, un désistement peut être demandé par dépôt auprès de l'IIMM d'un courrier circonstancié contre accusé de réception ou par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

* Reste à la discrétion de l'enseignant et de l'IIMM

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'IIMM

Le règlement intérieur a pour objet d'établir les règles communes permettant le bon fonctionnement de l'Institut.

Le bénéficiaire s'engage à respecter le règlement intérieur des locaux et des établissements d'accueil

- L'inscription sera validée sur présentation de l'**assurance en responsabilité civile du bénéficiaire** et à réception de l'ensemble des documents signés, à savoir :

Contrat de formation professionnelle

Lorsqu'après le début des enseignements, pour des raisons dûment motivées, un **bénéficiaire** ne peut poursuivre sa scolarité, un désistement peut être demandé par dépôt auprès de l'IIMM d'un courrier circonstancié contre accusé de réception ou par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Le bénéficiaire s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble des cours et se présentera en fin d'année à l'évaluation en vue de l'obtention d'une **attestation, d'un certificat ou/et d'un diplôme**.

Le cas échéant, le **bénéficiaire** peut être amené à participer aux projets pédagogiques annuels de l'IIMM, dans la perspective de l'audition de fin d'année. Cette participation favorise la rencontre et l'échange entre différentes esthétiques musicales enseignées au sein de l'institut et de ses établissements partenaires, tels que l'IIMM – Conservatoire Darius Milhaud d'Aix-en-Provence, le Conservatoire National à Rayonnement Régional Pierre Barbizet de Marseille, le Conservatoire d'Aubagne, ou tout autre établissement de son choix, selon les orientations artistiques et pédagogiques du projet.

Le bénéficiaire s'engage à suivre, dans le cadre de son cursus, les cours de formation musicale, de chant et de danse, soit au **Conservatoire d'Aubagne**, soit au **CNRR de Marseille**, ou dans tout autre établissement de son choix dispensant cette discipline. Les personnes déjà diplômées seront exemptées de ce cours et devront remettre, le cas échéant, une copie du diplôme.

- Aucun cours manqué ne sera rattrapé.
- Plus de deux absences injustifiées, non signalées par mail à l'équipe administrative de l'IIMM dans un délai de 48 heures, ne permettront pas de valider l'année en cours.
- Le règlement s'effectuera lors de l'inscription annuelle par chèque, pour l'année, à l'ordre de l'association **METIS**. Un règlement par trimestre est envisageable. Une facture sera délivrée à réception du paiement.
- Les droits d'inscription sont dus pour le mois en cours.
- Des conditions de remboursement sont applicables au **bénéficiaire** lorsque des circonstances exceptionnelles, imputables à l'IIMM, ne permettent pas la poursuite de la scolarité (remboursement au prorata), ainsi que pour des raisons imputables au **bénéficiaire** (maladie, déménagement ou toute circonstance personnelle majeure) qui ne pouvaient être anticipées et empêchent l'achèvement de la scolarité (remboursement au prorata sur production de justificatifs).

La **signature électronique obligatoire** du **redevable** ou du **bénéficiaire majeur** vaut reconnaissance de la mention suivante :

« *J'ai pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus et m'engage à le respecter.*
Je reconnais que ma signature électronique a la même valeur qu'une signature manuscrite
et emporte les mêmes obligations. »

FORMATIONS PONCTUELLES

NOUVEAU : POUR LES CURSUS DANSES

- Formation danse : Anatomie, physiologie : Module A : 15h pour une année
- Formation danse : Histoire et culture chorégraphique : 2 modules de 20h (1 module/an) Module A : janvier à mai / Module B : septembre à janvier.
- Inscription à l'IIMM
- Cours au conservatoire Darius Milhaud à Aix-en-Provence
- Cours en ligne pour les personnes résidant hors France

MASTER-CLASSES & ATELIERS

Les master-classes et ateliers d'initiation proposés pour l'année scolaire en cours sont consultables sur le site de l'IIMM, dans l'onglet « master-class ». S'agissant de formations ponctuelles, elles diffèrent d'une année sur l'autre.

Modalités d'inscription

- Ouverture de la formation à partir de 5 inscriptions / 15 personnes maximum
- Pratique individuelle et collective / Théorie / Apprentissage / Restitution de pièces vocales et/ou instrumentales
- 25 à 30h par semaine soit 5 à 6h par jour
- Objectif, contenu pédagogique détaillé de la formation, conditions d'inscription, calendrier des master-classes et tarifs consultables en ligne : www.iimm.fr

Calendrier des formations

Les formations se déroulent en plusieurs sessions durant toute l'année scolaire. Le calendrier des master-classes sont consultables en ligne : www.iimm.fr

Modalités de règlement et de remboursement

Conditions de règlement (Chèque à établir à l'ordre de l'Association Métis)

- 30 % du montant total à régler à l'inscription et 70 % à régler 48h avant la tenue de la master-class.

Conditions d'annulation

- Si l'annulation relève de la décision de l'Association Métis, les frais d'inscription des participants seront remboursés intégralement.
- Si l'annulation relève de la décision du participant, les frais retenus sont :

DE 30 À 15 JOURS Avant le début de la master-class	30% du montant total des frais d'inscription
DE 30 À 15 JOURS Avant le début de la master-class	70% du montant total des frais d'inscription

FORMATIONS ADDITIONNELLES

FORMATIONS SPÉCIFIQUES

COACHING ARTISTIQUE VOCAL ET/OU SCÉNIQUE

L'IIMM propose de l'accompagnement personnalisé – coaching artistique, vocal et/ou scénique à destination des artistes individuels (chanteurs ou musiciens) et des groupes vocaux ou musicaux. Ces séances seront menées par la chanteuse et coach Milena Jeliazkova.

GESTION DU STRESS PAR LE RYTHME ET LES PERCUSSIONS

Cette formation a pour perspective de gérer le stress en entreprise et « in fine », de prévenir les « Burn out » ; maladie liée à l'épuisement professionnel. Le stress nous isole, nous met en tension et accentue les troubles du sommeil. Il est contre-productif à tout point de vue. En proposant un travail autour du rythme et des percussions au sein d'un groupe, les participants canalisent les angoisses, retrouvent la confiance en soi et contribuent au « team building ».

LE CHANT COMME INSTRUMENT DE TRANSFORMATION

Cet atelier animé par Hayet Hayad est articulé autour des modules suivants qui permettront aux participants d'aborder un concert avec plus d'aisance, de se libérer des contraintes vocales pour se laisser vraiment chanter, de maîtriser et de reconnaître la nature de ses émotions, d'intégrer plus profondément la relation qui s'effectue entre la respiration, le corps, de préciser en soi de manière plus consciente les motivations qui poussent à être chanteur/chanteuse et celles qui nous amène à être sur scène, de libérer les éventuelles failles émotionnelles qui bloquent son potentiel...

DE LA MUSIQUE À LA PAROLE CONCERTS DIALOGUES

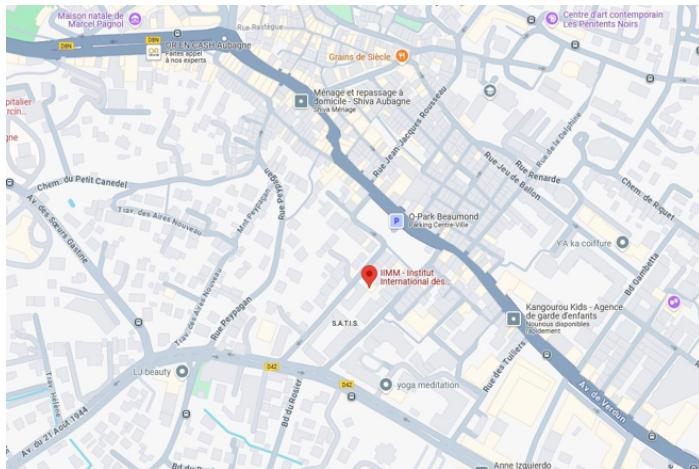
Ce concept de concert-dialogue vise à sensibiliser l'auditoire à différentes expressions musicales en créant un espace unique d'échanges avec les artistes. Lors de cette rencontre privilégiée, les chanteurs donnent des clés d'écoute, présentent leur patrimoine musical et leurs subtilités qui en font leurs spécificités. La parole est ensuite donnée au public qui découvre ainsi la diversité de la culture présentée par les artistes.

C'est en organisant et en diffusant une série de concerts que le public peut (re)découvrir des répertoires musicaux différents. À partir d'une présentation des œuvres musicales par des artistes locaux et internationaux, le grand public peut se réapproprier un patrimoine oublié ou méconnu lui permettant à son tour de participer à l'essor et à la promotion de son environnement. La prise de conscience de son identité culturelle et de sa diffusion la place au centre d'une démarche collective.

La sélection des intervenants s'effectue par le comité artistique et pédagogique de l'IIMM et les dates sont convenues d'un commun accord avec les stagiaires. Objectif, contenu pédagogique détaillé et durée de la formation, conditions d'inscription, consultables en ligne : www.iimm.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



IIMM / Association Métis

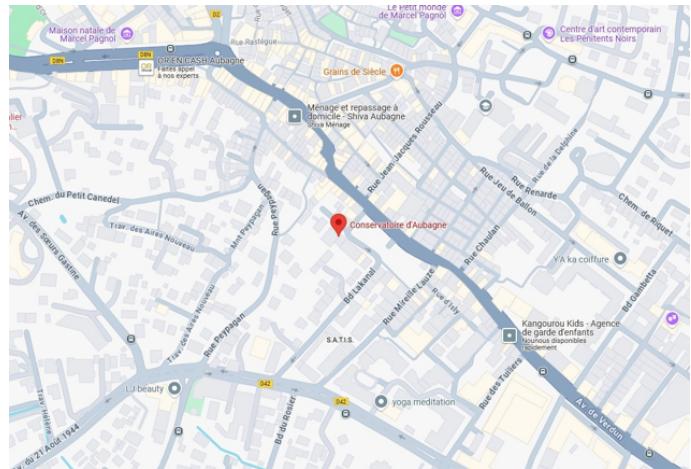
L'accueil permanent se situe au :

7, boulevard Lakanal • 13400 AUBAGNE

Horaires : du lundi au vendredi 9h-13h / 14h-17h

Coordonnées : +33 (0)4 42 04 37 73

contact@iimm.fr



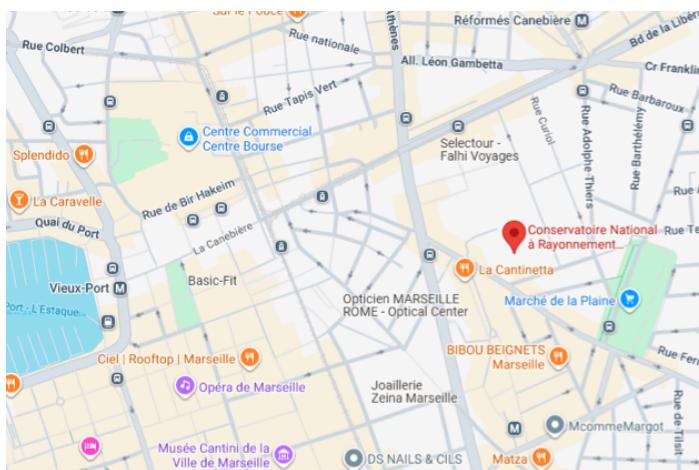
Conservatoire Municipal d'Aubagne

Les formations en danse musique

se déroulent au :

4, cours Beaumond • 13400 AUBAGNE

Horaires : du lundi au samedi de 8h30 à 20h30

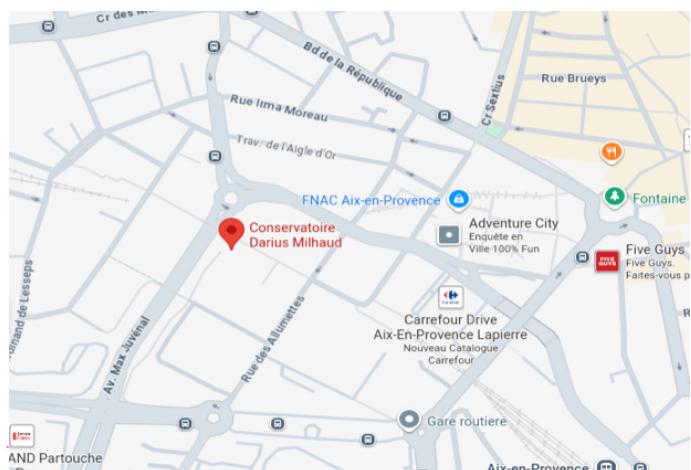


Conservatoire « Pierre Barbizet »

Les formations musicales se déroulent au :

2 Pl. Auguste et François Carli • 13001 Marseille

Coordonnées : +33 (0)4 86 01 31 50



Conservatoire « Darius Milhaud »

Les formations danse se déroulent au :

380 Av. Wolfgang Amadeus Mozart

13100 Aix-en-Provence

Coordonnées : +33 (0)4 88 71 84 20

POUR SE RENDRE À AUBAGNE

En voiture

- Depuis Marseille | 30 min. via A50 | Sortie 6 « Aubagne Centre »
- Depuis Aix-en-Provence | 40 min. via A8/A52 | Sortie 7 « Les Sollans »

En bus (horaires sur www.lepilote.com)

- Depuis Marseille | Cartreize ligne 100 | Départs : toutes les 15 min. depuis la Halte routière Sud (rue du Rouet - Métro Castellane)
- Depuis Aix-en-Provence | Cartreize ligne 072 | Départ : parking relais Krypton / Descendre à Aubagne - Pôle d'Échanges

En train (horaires sur www.sncf.com)

- TER Marseille < > Aubagne

Se garer

- Places gratuites au Boulevard Lakanal
- Parking Q-Park Aubagne Beaumont - 65 Rue de la République

POUR SE RENDRE À MARSEILLE

En voiture

- Depuis Aix-en-Provence | via A8/A51 | Sortie 29 « Marseille Centre/ La Blancarde »
- Depuis Aubagne | 30 min. via D8N/A50 | Sortie 1 « Marseille Centre »

En bus (horaires sur www.lepilote.com)

- Depuis Aix-en-Provence | Cartreize ligne 50 | Départs : toutes les 15 min. depuis la gare routière
- Depuis Aubagne | Cartreize ligne 100 | Départ : Aubagne - Pôle d'Échanges /Descendre à : halte routière SUD Castellane

En train (horaires sur www.sncf.com)

- TER Aubagne < > Marseille
- TER Aix-en-provence < > Marseille

Se garer

- Parking Vieux-Port/ Parking République

POUR SE RENDRE À AIX-EN-PROVENCE

En voiture

- Depuis Marseille | 30 min. via A50 | Sortie 30 « Aix-en-Provence Centre »
- Depuis Aubagne | 40 min. via A52/A8 | Sortie 30 « Aix-en-Provence Centre »

En bus (horaires sur www.lepilote.com)

- Depuis Marseille | Cartreize ligne 50 | Départs : toutes les 15 min. depuis la gare Saint-Charles
- Depuis Aubagne | Cartreize ligne 072 | Départ : Aubagne - Pôle d'Échanges/ Descendre à : parking relais Krypton

En train (horaires sur www.sncf.com)

- TER Marseille < > Aix-en-Provence
- TER Aubagne < > Aix-en-Provence

Se garer

- Parking Kryton (Navette A inclus dans le prix du parking)

SE LOGER

Si vous êtes à la recherche d'un hébergement dans le cadre de votre participation à nos formations, vous trouverez quelques adresses et contacts utiles sur Aubagne sur notre site : www.iimm.fr

AVANT VOTRE FORMATION

PROGRAMME

Consulter intégralement le programme de la formation pour vérifier s'il correspond à vos besoins. L'équipe pédagogique de l'IIMM se tient à votre disposition pour toute demande de précision (+33 (0)4 42 04 37 73 / contact@iimm.fr).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour chaque formation, il existe des pré-requis. Ces derniers sont consultables en ligne notamment pour les formations ponctuelles. Les inscriptions sont validées en fonction de ces pré-requis.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PÉDAGOGIQUES

Une fiche de renseignements pédagogiques, destinée à recueillir des informations sur votre environnement de travail, vos pratiques artistiques/culturelles/éducatives et vos attentes est à remplir avant votre entrée en formation pour transmission au formateur. Celui-ci pourra ainsi adapter son cours à des points spécifiques, si le sujet de la formation et la taille du groupe le permettent. Les informations restent confidentielles et n'ont pas vocation à être utilisées à d'autres fins par l'IIMM.

NOS RÉFÉRENT.E.S

L'IIMM met à votre disposition des référent.e.s :

- Pédagogiques
- COVID
- Handicap

Contactez-nous pour vous accompagner dans vos démarches au 04 42 04 37 73

NOS POSSIBILITÉS DE PRISE EN CHARGE

Organisme de formation certifié QUALIOPI et référencé auprès de France Travail, l'IIMM vous propose différentes possibilités de prises en charge :

VOUS AVEZ LE STATUT D'INTERMITTENT DU SPECTACLE

- Vous bénéficiez de la formation professionnelle continue auprès de l'AFDAS (Dossier téléchargeable sur leur site)

VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

- Demandez à votre conseiller France Travail le devis d'AIF | Aide Individuelle de Formation

VOUS ÊTES SALARIÉ D'UNE STRUCTURE CULTURELLE

- Rapprochez-vous de votre employeur ou directement d'UNIFORMATION

VOUS ÊTES AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Prenez attaché avec votre chef de service ou la Direction des Ressources Humaines de votre collectivité territoriale.

VOUS ÊTES AUTO-ENTREPRENEUR

- Procédez à une demande en ligne auprès du FIFPL | Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

VOUS ÊTES UNE PERSONNE HANDICAPÉE

- L'AGEFIPH, Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées, participe à la prise en charge de formations permettant le retour à l'emploi.

VOUS ÊTES SALARIÉ(E) EN CDI OU CDD

- Des modalités de prise en charge s'offrent à vous à l'initiative de l'employeur (plan de formation de l'entreprise)

VOUS NE RELEVEZ D'AUCUN DES DISPOSITIFS PRÉCÉDENTS

- Contactez l'IIMM / inscriptions@iimm.fr / +33 (0)4 42 04 37 73

TARIFS ADAPTÉS À TOUS POUR LES MASTER-CLASSES

- N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes :
 - Jeune de moins de 26 ans
 - Étudiant
 - Bénéficiaires de minima sociaux
 - Séniors de plus de 60 ans
 - Un groupe vocal et/ou instrumental (à partir de 4 personnes)

Les tarifs sont dégressifs pour plusieurs sessions de master-classes.

Découvrez notre nouvelle grille tarifaire : <http://iimm.fr/inscription/>

PENDANT VOTRE FORMATION

SALLES DE FORMATION

Les formations se déroulent au Conservatoire Municipal d'Aubagne se trouvant à 1mn du siège social de l'association MÉTIS / IIMM qui met à disposition 5 salles équipées (tables, chaises, instruments de musique, matériel de sonorisation, tableaux, ordinateur, imprimante...). Ces salles ont une superficie minimum de 15 m² et maximum de 30 m².

DÉJEUNER

Le déjeuner, à la charge du stagiaire ou de son employeur, est pris à l'extérieur. Toutefois, il peut se prendre sur le lieu de la formation équipé d'un coin repas.

DÉROULEMENT

L'accueil est assuré par l'équipe opérationnelle de l'IIMM. En début de formation, il communique les informations pratiques et assiste au tour de table mené par le formateur. En fin de stage, il mène l'évaluation de satisfaction ainsi que l'évaluation des acquis de la formation.

ATTESTATION DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

En fonction de la formation choisie, une évaluation annuelle ou ponctuelle sera effectuée par l'enseignant et/ou des professionnels internes et externes à l'IIMM. À réception de ce dernier, le stagiaire reçoit son attestation de suivi mentionnant les résultats de l'évaluation.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

En fonction de la formation choisie, une évaluation annuelle ou ponctuelle de la formation sera effectuée par le stagiaire sous forme de QCM - lien communiqué par mail. Merci de compléter cette grille de satisfaction numérique pour nous permettre d'améliorer nos formations !

NUMÉROS UTILES

IIMM +33 (0)4 42 04 37 73

CENTRE DE SECOURS +33 (0)4 42 18 54 18

POLICE MUNICIALE / CENTRE DE SUPERVISION URBAINE
+33 (0)4 42 18 19 39

CENTRE HOSPITALIER +33 (0)4 42 84 70 00

COMMISSARIAT DE POLICE +33 (0)4 42 18 55 55

SMUR +33 (0)4 42 84 71 11

GENDARMERIE NATIONALE +33 (0)4 42 82 90 17

CONSERVATOIRE MUNICIPAL +33 (0)4 42 70 17 11

OFFICE DE TOURISME +33 (0)4 42 03 49 98

INSTITUT INTERNATIONAL
DES MUSIQUES DU MONDE
Directrice et fondatrice
Margaret Dechenaux

informations
contact@iimm.fr

+33 (0)4 42 04 37 73

 IIMM /   @iimm_worldmusic

iimm.fr/en

AUBAGNE
en Provence

Erasmus+

Enrichit les vies, ouvre les esprits.



Financé par
l'Union européenne

 **DEPARTEMENT
BOUCHES
DU RHÔNE** 

**CP
BM** Conservatoire
Pierre
Barbizet
Marseille
 **INS
A MM**

 **CONSERVATOIRE
DARIUS MILHAUD**

Conservatoire
du 5^e arrondissement
Gabriel Fauré

 **FAMDI** Fédération des associations
de musiques et de danses
indépendantes

 **LA ROCA**

 **Routes
Nomades**

 **BEI
tech** BEI est une école